

COMPTE – RENDU

DE SÉANCE

DU 12 février 2018 à 18 heures 00

Présents : Jean-Pierre PROU, Claude LUCAZEAU, Lionel RICHE, Alain GUERIN, Pascal LYS, Samuel DAVID, Mickaël ANTUNES, Véronique RATEAU, Jacky ROUSSEAU, Mickaël PÉRÉ, Christine GRILLAUD, Marina FERREIRA, Frédéric CARDINAL, Claire BERTHOMMÉ,

Absent excusés : Amélie CHANTAL,

Convocation : le 05 février 2018

Cimetière communal :

Suite à la réunion du 18 décembre 2017, Monsieur LUCAZEAU procède à la lecture du projet de règlement du cimetière communal révisé.

Le Conseil Municipal valide ce nouveau règlement.

Lutte contre les nuisibles :

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles propose une adhésion communale pour la destruction des organismes classés nuisibles sur notre département.

Cette adhésion s'élèverait à 179 € (0,20 € X 895 hectares).

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer.

Demande de subvention :

Différents projets sont à l'étude pour cette année 2018 :

- installation de citernes incendie dans plusieurs villages ; le montant s'élèverait à 82 500 € H.T pour des citernes enterrées un dossier de DETR sera déposé (environ 60 % du H.T)
- écoles : installation d'une climatisation dans les classes (13 838,10 € H.T) réfection de la clôture (1283,02 €), installation d'un chauffe eau dans les toilettes (964,40 €), demande de subvention auprès du département (environ 35%)
- salle associative : changement du chauffage (4 492,10 € H.T) changement de la porte d'entrée (3 901,00 €) demande de subvention auprès du département (environ 45%)

Enfouissement des réseaux :

L'étude de l'enfouissement des réseaux dans le bourg est reprise, L'entreprise SOBECA est mandatée par le SDEER (syndicat d'électrification) pour faire cette étude. Prochainement, les plans seront présentés à la mairie. Pour connaître le coût de ces travaux il faudra attendre environ 6 mois afin que l'instruction soit effectuée par tous les services.

Compatibilité carte communale -SCOT (schéma de cohérence territoriale)

Le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) est exécutoire depuis le 6 août 2017, les documents d'urbanisme devraient être compatibles au 6 août 2018.

Un courrier de madame le Sous-préfet nous demande de donner les échéances pour la mise en œuvre d'une procédure permettant la mise en compatibilité de notre document d'urbanisme.

Cependant suite à une réunion, le Pays de Saintonge Romane nous informe que madame le Sous-préfet doit apporter quelques éclaircissements nous permettant de lancer cette procédure.

Un courrier en ce sens va lui être adressé.

Voirie 2018 :

La commission voirie devra se réunir pour établir le nouveau planning malgré un budget communautaire en baisse.

Entretien des bâtiments :

- *salle des fêtes* : la société VERITAS est intervenue pour effectuer les contrôles réglementaires en matière d'électricité et de gaz, différents petits travaux sont à effectuer avant la visite de la commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

- *Logement 4B rte de Bénigousse*: des problèmes de moisissures sont apparus dans une des chambres à l'étage. Lorsque le temps le permettra il faudra mettre une boîte à eau ainsi qu'une descente de gouttière en zinc pour éviter les infiltrations de plus il faudra refaire la cloison détériorée.

Remboursement frais locataire :

Madame Prudent a dû faire intervenir Confort 17 pour des problèmes au niveau des toilettes et du robinet extérieur.

Ces travaux vont lui être remboursés.

Un petit livret de l'ADIL est distribué à chaque locataire, pour les informer des travaux qui leur incombent et ceux à la charge du propriétaire.